



Paris, le 17 juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

—
Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le Secrétariat d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances ont ouvert ce jour une vaste concertation sur l'avenir de la filière betterave-sucre en France en lien avec la majorité des acteurs de la filière
—

Cette réunion au ministère de l'agriculture et de l'alimentation a permis de rassembler autour d'une même table la quasi-totalité des acteurs de la filière betterave-sucre : l'interprofession et son institut technique, le syndicat des planteurs, les syndicats de salariés et le groupe coopératif TEREOS.

L'ensemble des participants a fait le constat d'une filière confrontée à des défis majeurs : transition agro-écologique, fin des quotas sucriers, renforcement de la concurrence internationale (MERCOSUR)... Le gouvernement a également rappelé qu'il serait particulièrement exigeant vis-à-vis des entreprises qui ont engagé des restructurations au cours de ces derniers mois. Les planteurs et les salariés des sites concernés devront faire l'objet d'un accompagnement de qualité.

Dans un esprit de coopération et de co-construction, le gouvernement et les acteurs présents ont décidé d'ouvrir, sous l'animation de l'interprofession (AIBS), une concertation en vue d'établir un plan stratégique pour la filière betterave-sucre. Ce plan aura pour objectif de construire une vision et une ambition partagées pour l'avenir de la filière en France.

Cette concertation, associant l'ensemble des acteurs, y compris les syndicats de salariés, devra aboutir d'ici la fin du mois de septembre 2019.

Contacts presse

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture

Face à la crise que traverse le secteur sucrier, le plan vise à redonner une ambition collective positive à la filière de l'amont à l'aval sur les dix prochaines années autour des axes suivants :

1- La compétitivité des exploitations agricoles avec pour objectif la baisse des intrants et l'optimisation des pratiques agricoles.

2- La recherche et l'innovation avec pour objectif la hausse des rendements agricoles et des performances.

3- La bioéconomie avec pour objectif le développement de nouveaux débouchés pour l'industrie betteravière.

4- La commercialisation avec pour objectif de valoriser l'image du sucre français et le lien au territoire des productions de sucre et d'éthanol.

5- La gestion des risques

Le gouvernement sera vigilant quant à la construction d'un projet qui ouvre des perspectives sur le long terme à l'ensemble des acteurs.